

FICHE PRODUIT - Lot AXIA 15/2017

COMPOST VERT SAS AXIA PLATE FORME FRANCIN **Amendement organique - Norme NFU 44-051**

Producteur :

Nom et siège sociale :SAS AXIA – Ets Pouget - ZI du Château de la Bathie –
73540 Esserts Blay

Adresse de production : ..Plate forme de compostage AXIA FRANCIN – 194, Rue des
illons – 73800 FRANCIN

Tel / Fax:04 79 89 64 09 - 04 79 89 60 77

Email :pouget@trigenium.fr

Unité de Production :

Plate-forme de compostage de végétaux située sur la commune de Francin (73) au
lieu dit Les Communaux.

Matières premières :

Végétaux issus de l'entretien des jardins et espaces verts : tontes, tailles, élagages,
feuilles, etc.

Le compostage :

Le compostage est un procédé biologique aérobie de conversion et de valorisation des
matières organiques (sous-produits de la biomasse, déchets organiques d'origine
biologique...) en un produit stabilisé, hygiénique, semblable à un terreau, riche en
composés humiques, le compost.

Deux phénomènes se succèdent dans un processus de compostage.

- Le premier, amenant les résidus à l'état de compost frais, est une dégradation
aérobie intense : il s'agit essentiellement de la décomposition de la matière
organique fraîche à haute température (50 à 70 °C) sous l'action de
bactéries ; *cette phase, bien conduite, permet l'hygiénisation du produit
(destruction des pathogènes et adventices).*
- le deuxième, par une dégradation moins soutenue, va transformer le compost
frais en un compost mûr, riche en humus. Ce phénomène de maturation, qui
se passe à température plus basse (35 à 45 °C), conduit à la biosynthèse de
composés humiques par des champignons.

L'utilisation des composts permet de limiter l'exploitation des tourbières, écosystèmes
fragiles de plus en plus rares. Ces milieux humides souvent protégés hébergent une
faune et une flore abondante et spécifique qui participent aux grands équilibres de
notre planète.

Mode d'obtention :

- tri des végétaux entrants (retrait des inerts, plastiques, pierres, ferrailles...)
- broyage des végétaux et défibrage,
- mise en andain sur des aires de ventilation contrôlée, arrosages éventuels avec les
lixiviats (4 à 6 semaines)
- maturation du produit pendant plusieurs semaines (> 3 mois)
- criblage du produit à la maille souhaitée – retour des refus de criblage en compostage
ou valorisation en bois énergie
- stockage du produit fini dans l'attente de la mise en œuvre.

Intérêts de l'utilisation du compost :

La matière organique est un facteur essentiel de la fertilité des sols. Sa richesse en humus, éléments fertilisants et oligo-éléments confère aux composts de multiples propriétés.

Effets sur la structure des sols

- amélioration de la structure des sols par augmentation des agrégats,
- réduction importante du glaçage et de l'érosion,
- meilleure porosité à l'air et à l'eau,
- meilleure rétention d'eau qui réduit les problèmes de sécheresse,
- le compost, de couleur foncée, va favoriser le réchauffement du sol.

Effets sur les caractéristiques chimiques et physico-chimiques des sols

- le compost, en se minéralisant par l'action des micro-organismes du sol, va fournir des substances nutritives aux plantes.

Effets sur la biologie des sols

- augmentation de l'activité des micro-organismes,
- meilleur développement racinaire,
- réduction de la sensibilité des cultures à certaines maladies.

Composition, apports agronomiques :

Dosage type : 10 t MB/ha soit 48 m³/ha 4,8 litres/m²

Matière sèche (MS)	C/N	pH		Masse vol.
61,9 %MS	15,2	8,1		210 kg/m ³

Analyse de référence : (21/11/2017 AUREA PORL17064231) Compost AXIA 15/2017 (Après incendie)	% de produit brut	kg/t de compost	% biodisp. la 1ère année (estimée)	Apport disponible, à la dose de 10 t MB/ha
Matière organique - MO	31,3	313		3 130 kg MO/ha
Azote total - N	1,030	10,3	2,3%	2 kg/ha
Azote organique - N org	1,030	10,3	2,3%	2 kg/ha
Phosphore total - P ₂ O ₅	0,37	3,7	40%	15 kg/ha
Potassium total - K ₂ O	0,740	7,4	100%	74 kg/ha
Magnésium - MgO	0,43	4,3	100%	43 kg/ha

Stabilité du produit :

Les tests de minéralisation de l'azote et du carbone effectués en laboratoire et le calcul de stabilité de la matière organique ont permis d'estimer la disponibilité des éléments. Les résultats en laboratoire sont les suivants :

Minéralisation de l'Norg la première année	3,0%	<i>effet piège à nitrates</i>	
Minéralisation du C (MO) la première année	15,0%		
ISMO : indice de stabilité de la Matière Organique ; estimation du % de matière organique stable à long terme	75,4 % de la MO		
Dosage type : 10 t MB/ha	soit	33 m3/ha	3,3 litres/m2
MO minéralisée en année 1 : 447 kg MO/ha	MO stable après année 1 : 2 533 kg MO/ha		

Analyses :

Le producteur garanti la conformité du compost vis-à-vis des teneurs limites autorisées de la norme en éléments traces métalliques et organiques. Concernant les agents pathogènes, le producteur informe l'utilisateur que les teneurs en salmonelle et en œufs d'helminthes viables sont nulles, conformément à la norme.

La teneur en entérocoques et en Escherichia coli peut être non négligeable. L'utilisateur prendra donc toutes les précautions de manipulation du produit.

Le bulletin d'analyse concernant le lot considéré est à la disposition de tout utilisateur sur simple demande.

Préconisations d'emploi en agriculture**Doses d'emploi indicatives (à adapter à la culture et à l'analyse de terre) :**

- Grandes cultures : 15 à 25 tonnes/ha tous les 2-3 ans
- Herbages, cultures fourragères : 10 à 15 tonnes/ha tous les 2-3 ans de compost fin. Attention : prévoir un délai sanitaire avant pâture ou fauche de 6 semaines.
- Arbres fruitiers : 30 t/ha à la plantation - En entretien, 15 t sur le rang tous les 3 ans
- En viticulture : 30 à 50 tonnes/ha en fonction du type de sol à la plantation - En entretien, 20 tonnes/ha tous les 5 ans.
- Cultures légumières : 5 à 20 tonnes/ha
- Utilisation possible en agriculture biologique

Recommandations d'emploi :

- Grandes cultures : épandre en surface après récolte puis enfouir au sol
- épandage préconisé à l'aide d'un épandeur agricole muni d'une table d'épandage,
- Incorporer le compost au sol dans les meilleurs délais pour une meilleure efficacité.
- attendre un bon ressuyage des sols au printemps pour limiter l'impact des engins sur la structure du sol.

Préconisations d'emploi en aménagement paysager**Arbres**

- à la plantation, (pour les arbres de hauteur > 50 cm) : 30 % du volume du trou. Incorporer le compost à la terre, ne pas laisser le compost en surface.
- en entretien : étaler une fine couche (0,5 litres/m²) en surface puis laisser pénétrer.

Massifs floraux,

- mélangez à la terre à raison de 10 à 20 litres/m².

Jardinières ou bien en mélange avec de la terre végétale,

- mélangez avec de la terre ou un support de culture type tourbe, à raison d'un volume de compost pour 2 à 3 volumes de support de culture.

Engazonnement, gazon

- en entretien : étaler une fine couche (2,5 t/ha, 0,5 l/m²) en surface, laisser pénétrer.
- à la création ou en reconstitution de sol : incorporer en surface du sol (sur 10 cm de profondeur) 50 tonnes/ha (ou 10 l/m²) sans dépasser la dose maximale autorisée du lot considéré.

PRECONISATIONS D'EMPLOI POUR TOUS USAGES

Distances à respecter pour le stockage et l'épandage :

Cours d'eau, plan d'eau, puits, forage, source, aqueduc, stockage d'eau	35 m des berges, 5 m si enfouissement immédiat
Habitations, zones de loisirs ou établissements publics	5 m Sans objet si enfouissement immédiat
Routes et fossés	3 m pour le stockage uniquement

Précautions de stockage et manipulation :

- Stockage vrac : ne pas dépasser 2 m de hauteur ni stocker un volume > 2 000 m³

Indications générales et précautions d'emploi :

Le compost de la société **SAS AXIA** est un amendement organique et non un support de culture. Il doit être mis en œuvre selon les indications suivantes :

- utiliser en mélange avec de la terre végétale (enfouissement recommandé),
- ne pas dépasser la dose prescrite,
- ne pas utiliser pur.
- stocker de préférence le produit à l'abri des intempéries pour de longue durée,
- ne pas ingérer,
- se laver et se sécher les mains après usage.

DOSE MAXIMALE D'EPANDAGE AUTORISEE POUR LE LOT LIVRE :
57 tonnes MB/ha/apport ou 273 m³/ha/apport – Lot AXIA 15/2017 sans dépasser
191 tonnes MB/ha sur 10 ans ou 911 m³/ha (Elément limitant : Arsenic et Nickel)

Tout dépassement de la dose prescrite est susceptible de défavoriser le développement et la qualité des végétaux et peut entraîner des nuisances pour l'environnement (sols, eaux de surface et souterraines).

L'ingestion directe du produit ou d'un mélange sol/produit représente un risque, en particulier chez les jeunes enfants.

Le producteur décline toute responsabilité en cas d'usage non conforme aux prescriptions données ou à des fins non prévues ci-dessus.

Le responsable AXIA,